



Département de la Guadeloupe
**Syndicat Mixte des Transports
Du Petit Cul de Sac Marin**

Délibération du Comité Syndical
2^{ème} séance ordinaire de l'année
N°22-03-2022
31 mars 2022

**AUTORISATION A DONNER AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DU
MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE ET A LA POSE DE POTEAUX
D'ARRÊTS POUR LE RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC ET SCOLAIRE**

SEANCE DU 31 MARS 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 31 mars à 10h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, au siège du SMT, Belcourt 97 122 Baie-Mahault, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN, Président ;

Délégués en exercice : 17

Présents : 09

Absents : 04

Excusés : 04

Votants : 09

Convoqués le : 23/03/2022

Etaient Présents :

CAP EXCELLENCE: M. Georges DAUBIN; M. Alix NABAJOTH; M. Fulbert HENRI; Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE; Mme Danila BAZILE-CHALUS; M. Jean-Luc CELIGNY;

RIVIÈRA DU LEVANT : M. Christian BAPTISTE ; Mme Elodie CLARAC ; Mme Liliane MONTOUT ;

Etaient absents :

CAP EXCELLENCE : M. Harry DURIMEL ; M. Dominique BIRAS ;

RIVIÈRA DU LEVANT : M. Jules FRAIR ; Mme Nadia CELINI ;

Etaient excusés : M. Denis BERNADOTTE ; M. Cédric CORNET ; M. Ary CHALUS ; M. Philippe DEZAC ;

Assistaient également à la séance :

M. Patrick Rilcy (*DGS*) ; M. Ruiz CHALUS et Mme Nadine CYSIQUE (*Service Financier*) ; M. Endrick ERAVILLE (*Service RH*) ; M. Laurent CHERALDINI (*Service Transport*) ; Mme Sandrine DELVERT (*Service Régie*) ; M. Livio CAILLON (*Service Juridique*) ; M. Jerrold DAUBIN (*Service Informatique*) ; Mme Lesly BIABIANY (*Secrétariat de Direction*) ;

Mme Liliane MONTOUT a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Point n°11

Autorisation à donner au Président pour la signature du marché relatif à la fourniture et à la pose de poteaux d'arrêts pour le réseau de transport public et scolaire

RAPPORT DE PRÉSENTATION

En vue de déterminer le nouveau titulaire du contrat relatif à la fourniture et à la pose de poteaux d'arrêts pour le réseau de transport public et scolaire du SMTPCSM, une consultation a été lancée le 14 février 2022.

La procédure de consultation utilisée est l'appel d'offres ouvert.

Le contrat a pour objet :

- **Lot 1** : la fourniture de poteaux d'arrêts de bus fixes neufs ;
- **Lot 2** : la pose / dépose / repose de poteaux.

Le marché sera conclu pour une durée de 48 mois qui court à compter du lendemain de la notification de la convention. Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté au fur et à mesure de l'émission des bon de commande.

Le montant maximum est de 400 000 € HT pour le lot 1 et de 200 000 € HT pour le lot 2.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu le Code des transports et notamment les articles L.3111-7 et 8 et L.1221-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2004/271/ADII/2 du 9 mars 2004 portant création du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2007-2623/AD/II/4 du 19 mars 2007 entérinant la modification statutaire du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin;

Vu l'arrêté préfectoral n°2008-735 PREF/DDE du 5 juin 2008 portant création du Périmètre de transports publics urbains intercommunal du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-2056/AD/II/2 du 9 décembre 2009 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin;

Vu la délibération du 21 février 2015 du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin acceptant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2015 portant modification du périmètre du Syndicat mixte des transports du Petit cul de sac marin ;

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres tendant à l'attribution d'un marché public portant sur la fourniture (lot 1) et la pose (lot 2) de poteaux d'arrêts pour le réseau de transport public et scolaire a été lancée ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 31 mars 2021 à 09h00, a décidé de proposer le lot 1 du marché à la société **PANOCOLOR** (478114 MAGNY-LES-HAMEAUX) et le lot 2 à la société **RUGOWAY UTEK-TP** (9122 BAIE-MAHAULT) ;

Point n°11

Autorisation à donner au Président pour la signature du marché relatif à la fourniture et à la pose de poteaux d'arrêts pour le réseau de transport public et scolaire

Le comité syndical, APRES EN AVOIR DELIBERE

Résultat :

Pour : **09**

Contre : **00**

Abstention : **00**

DECIDE

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer avec les sociétés PANOCOLOR et RUGOWAY UTEK-TP, le marché public portant sur la fourniture et la pose de poteaux d'arrêts pour le réseau de transport public et scolaire.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer, toutes les pièces afférentes au dit marché.

ARTICLE 3 : Que les crédits relatifs à ces dépenses seront imputés au budget primitif du SMT 2022

ARTICLE 4 : le Président et le service administratif du Syndicat sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette présente délibération.

ARTICLE 5 : la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, pour contrôle de légalité.

ARTICLE 6 : la présente délibération fera l'objet d'un affichage et sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin.

ARTICLE 7 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Baie-Mahault, le 31 mars 2022

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

Le Président,

Georges DAUBIN



Point n°11

Autorisation à donner au Président pour la signature du marché relatif à la fourniture et à la pose de poteaux d'arrêts pour le réseau de transport public et scolaire